

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Décret n° [] du [] portant prolongation des aides à l'embauche des
jeunes

NOR :

***Publics concernés :** entreprises et associations, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville inscrits en tant que demandeurs d'emploi, jeunes suivis par les missions locales ou adhérents au contrat de sécurisation professionnelle, jeunes de moins de 26 ans.*

***Objet :** prolongation jusqu'au 31 mars 2021 de l'aide à l'embauche des jeunes et du montant d'aide revalorisé pour le recrutement en emploi franc d'un jeune de moins de 26 ans.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.*

***Notice :** le texte prolonge jusqu'au 31 mars 2021 l'aide à l'embauche des jeunes et le montant d'aide revalorisé pour le recrutement en emploi franc d'un jeune de moins de 26 ans.*

***Référence :** le décret et les textes réglementaires qu'il modifie, dans leur rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 modifié portant généralisation des emplois francs et création d'une expérimentation à La Réunion ;

Vu le décret n° 2020-982 du 5 août 2020 modifié instituant une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle en date du XXX,

Décète :

Article 1^{er}

Au II de l'article 6 du décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 modifié susvisé, la date : « 31 janvier 2021 » est remplacée par la date : « 31 mars 2021 ».

Article 2

Au 2° de l'article 1^{er} et à l'article 3 du décret n° 2020-982 du 5 août 2020 modifié susvisé, la date : « 31 janvier 2021 » est remplacée par la date : « 31 mars 2021 ».

Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, en charge de l'insertion et la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre,

Jean CASTEX

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,

Bruno LE MAIRE

La ministre du travail, de l'emploi
et de l'insertion,

Elisabeth BORNE

La ministre de la cohésion des
territoires et des relations avec les
collectivités territoriales,

Jacqueline GOURAULT

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Olivier DUSSOPT

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail,
de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion,

Brigitte KLINKERT

La ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion
des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
chargée de la ville,

Nadia HAI